

# Déclaration de conformité REACH & RoHS

Dataflex International BV  
Van Nassauweg 2-6  
2921 LX Krimpen aan den IJssel  
Pays-Bas

T + 31 180 515444  
[info@dataflex-int.com](mailto:info@dataflex-int.com)  
[www.dataflex-int.com](http://www.dataflex-int.com)

Dataflex International B.V. et toutes ses filiales (ci-après nommées « Dataflex ») déclare par la présente que tous leurs produits sont conformes aux exigences du règlement REACH 1907/2006/CE, y compris la modification (UE) 2018/675, et de la directive RoHS 3 2015/863 dans la mesure pour laquelle elles s'appliquent aux produits.

## Règlement REACH

Aucune des 201 substances ou composés au sens de REACH ou mentionnés sur la liste des substances candidates de l'ECHA (substances très préoccupantes en vue d'une autorisation) du 16 juillet 2019 ne se trouve dans les produits de Dataflex dans des concentrations supérieures aux limites autorisées.

Conformément aux stipulations de l'article 7 de REACH, Dataflex ne s'engage pas, pour le moment, à prendre de mesure, procéder à un enregistrement ou fournir quelque information spéciale que ce soit.

## Directive RoHS

Dataflex n'utilise aucune des substances spécifiées dans RoHS 3 dans des concentrations supérieures à la limite dans aucun de ses produits pour lesquels la directive RoHS 3 s'applique.

Substance	Limite
Plomb (Pb)	0.1 % (1 000 ppm)
Mercure (Hg)	0.1 % (1 000 ppm)
Cadmium (Cd)	0.01 % (100 ppm)
Chrome hexavalent (Cr VI)	0.1 % (1 000 ppm)
Polybromobiphényles (PBB)	0.1 % (1 000 ppm)
Polybromodiphényléthers (PBDE)	0.1 % (1 000 ppm)
Phtalate de bis(2-éthylhexyle) (DEHP)	0.1 % (1 000 ppm)
Phtalate de benzyle et de butyle (BBP)	0.1 % (1 000 ppm)
Phtalate de dibutyle (DBP)	0.1 % (1 000 ppm)
Phtalate de diisobutyle (DIBP)	0.1 % (1 000 ppm)

Roderik Mos

Directeur général

Dataflex International BV